

**M.R.C. MARIA-CHAPDELAINÉ**

**MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL**

**2017-12-18**

**PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2017**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à AlbanéL, le lundi 18 décembre 2017 à 19 h 45, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère  
Isabelle Thibeault, conseillère  
MM. Tommy Laliberté, conseiller  
Stéphane Bonneau, conseiller  
Dave Plourde, conseiller  
Jason Turner, conseiller

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal* à tous les membres du conseil le 15 décembre 2017, soit plus de deux jours avant sa tenue.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 45 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020
4. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020
5. Avis de motion règlement 18-231 – Taxation 2018
6. Présentation du règlement 18-231 – Taxation 2018
7. Affectation du surplus accumulé
8. Acceptation de l'offre de la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales pour un emprunt de 35 000 \$ règlement 17-218
9. Autorisation de donner une procuration à la Caisse populaire des Plaines boréales
10. Aide à l'entreprise
11. Association des sportifs – Autorisation de verser une somme supplémentaire de 2 000 \$
12. Bonification du salaire du directeur général pour 2018
13. Période de questions
14. Levée de la séance

17-315

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**3. PRÉSENTATION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020**

Monsieur Réjean Hudon, secrétaire-trésorier, fait la lecture du plan triennal d'immobilisations pour les années 2018-2019-2020.

17-316

**4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

**5. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 18-231 – TAXATION 2018**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Isabelle Thibeault, conseillère, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l'adoption du Règlement n°18-231 concernant la taxation 2018.

**6. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 18-231 – TAXATION 2018**

La Mairesse présente à l'assemblée le Règlement n°18-231 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2018. Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure.

17-317

**7. AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel affecte un montant de 30 000 \$ du surplus accumulé non affecté afin de financer les investissements suivants :

- ♦ Toiture du Centre communautaire.....15 000 \$
- ♦ Plan de développement – Infrastructure de transport.....15 000 \$

17-318

**8. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES PLAINES BORÉALES POUR UN EMPRUNT DE 35 000 \$ RÈGLEMENT 17-218**

ATTENDU QUE, selon le règlement d'emprunt n° 17-218 relativement à des travaux de vidange du bassin d'eaux usées numéro 1, la Municipalité doit effectuer un emprunt de 35 000 \$;

ATTENDU QUE le directeur général a négocié les conditions de l'emprunt avec la Caisse populaire des Plaines boréales et qu'il a obtenu un taux d'intérêt à 4,75 % sur 5 ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de la Caisse populaire des Plaines boréales pour le financement d'un emprunt de 35 000 \$ à un taux d'intérêt de 4,75 % sur 5 ans.

QUE le conseil municipal autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, et madame Francine Chiasson, mairesse, à signer tout document concernant l'emprunt.

17-319

**9. AUTORISATION DE DONNER UNE PROCURATION À LA CAISSE POPULAIRE DES PLAINES BORÉALES**

ATTENDU QUE la personne morale a déjà adopté une résolution concernant l'administration d'un compte à la Caisse populaire des Plaines boréales (ci-après appelée « la Caisse »), nommant à la succursale d'Albanel, entre autres, les représentants de la personne morale et décrivant leurs pouvoirs;

ATTENDU QUE la personne morale entend nommer deux représentants supplémentaires avec des pouvoirs restreints de gestion;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise mesdames Cynthia Bouchard et Claudine Pouliot à effectuer les seules opérations suivantes au compte n° 33856 de la personne morale, pourvu que ces opérations soient concomitantes :

- endosser un effet de commerce fait à « petite caisse » tiré auprès de la Caisse par la personne morale sur le compte indiqué ci-dessus pourvu que le montant ne dépasse pas deux cents dollars (200 \$) et,

- déposer ledit effet de commerce au compte de la personne morale indiqué ci-dessus et,
- faire un retrait du compte de la personne morale jusqu'à concurrence du montant de l'effet de commerce.

Il est résolu également qu'un extrait du procès-verbal détaillant les présentes résolutions doit être remis à la caisse concernée et équivaut à un amendement à la demande d'admission et convention personne morale et des autres documents remis à la caisse pour l'ouverture et la gestion du compte de la personne morale, dès que le représentant de la caisse l'aura contresigné.

**17-320**

**10. AIDE À L'ENTREPRISE – DEMANDES DE QUATRE ENTREPRISES**

ATTENDU QUE les entreprises Maudan MJ Électrique inc., Pharmacie Sonya Lamontagne, Mercerie Jean-Jacques et Multi-Services Albanel ont présenté une demande d'aide financière dans le cadre de notre Politique d'intervention en matière de développement économique;

ATTENDU QUE ces demandes ont fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Comité d'aide à l'entreprise;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
 APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement des sommes suivantes comme recommandé par notre comité d'aide à l'entreprise :

Entreprises	Sommes autorisées	
	2017	2018
Maudan MJ Électrique inc.	2 000 \$	
Pharmacie Sonya Lamontagne	3 000 \$	
Mercerie Jean-Jacques	2 500 \$	2 500 \$
Multi-Services Albanel	2 500 \$	

**11. ASSOCIATION DES SPORTIFS – AUTORISATION DE VERSER UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 2 000 \$**

Le conseil de la municipalité d'Albanel reporte cette demande à une séance ultérieure.

**17-321**

**12. BONIFICATION DU SALAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR 2018**

ATTENDU QUE le salaire du directeur général est sujet à une augmentation annuelle déterminée selon le contrat de travail de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel ajuste les conditions de travail du directeur général conformément à celles négociées par les employés municipaux et qu'il procède au rajustement du salaire du directeur général correspondant à 2,5 % pour l'année 2018.

QUE le rajustement de salaire et les ajustements soient effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, aucune question ne fut posée.

**17-322**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER

Que la séance soit levée à 20 h 11.

Fait et passé à Albanel en ce dix-huitième jour de décembre 2017.

---

FRANCINE CHIASSON, mairesse

---

RÉJEAN HUDON, directeur général